

# COLLOCATIONS ET MAITRISE DES LANGUES

**Hassan Hamzé**  
Université Lumière-Lyon 2 - France

## Résumé

Dans l'enseignement traditionnel des langues, on considère qu'il suffit de connaître la grammaire et le lexique d'une langue donnée pour pouvoir communiquer correctement dans cette langue. Le présent texte met l'accent sur l'exemple des collocations pour mettre en évidence l'insuffisance de cette vision réductrice incapable d'établir une communication réelle, et l'insuffisance du dictionnaire monolingue arabe sur ce point.

### Mots-clés

Collocation - dictionnaire - arabe - enseignement - idiotisme.

## الملخص

يزعم المنهج التقليدي الشائع أن معرفة مفردات المعجم اللغوي وقواعد النحو والصرف في لغة من اللغات تكفي لمعرفة تلك اللغة واستخدامها في الخطاب بهدف التواصل مع الآخرين. ويهدف هذا البحث الذي يتناول ما يسميه بالمتوارد أو بالمتصاحبات التي يستدعي بعضها بعضاً في الخطاب إلى إبراز عدم كفاية المنهج التقليدي في تعليم اللغة يمكن أن تكون فاعلة في مناسبات التواصل اللغوي الحقيقي، وإلى إبراز النقص الفادح في المعجم العربي في هذه المسألة.

## الكلمات المفتاح

المتوارد - المتصاحبات - المعجم - عربي - التعليم - المتلازمات.

## Abstract

According to the traditional approach of language teaching, knowing the grammar and the lexicon of a given language is considered largely sufficient for a person to communicate properly in this language. This study focuses on collocations as an example illustrating how much this traditional vision is reductionist, in that it is unable to establish a real communication. It also highlights the lack of collocations in Arabic monolingual dictionaries.

## Keywords

Collocation - dictionary - Arabic - teaching - idiom.

## 1. La vision traditionnelle

Dans la vision traditionnelle, maîtriser une langue étrangère consiste à acquérir son lexique et sa grammaire, c'est-à-dire à maîtriser son vocabulaire et ses structures : phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique. Et c'est tout. On se souvient comment on donnait aux élèves, pour l'enseignement du français, ce qu'on appelait un « dictionnaire » français-arabe qui n'était, en réalité, qu'un simple lexique bilingue, et on leur demandait d'apprendre par cœur, chaque semaine, un certain nombre de mots à réciter le lendemain ou la semaine suivante. Ce procédé est toujours en cours sous une forme ou sous une autre, dans beaucoup de pays et dans beaucoup d'écoles. Le simple lexique bilingue est très souvent appelé « dictionnaire » dans le monde arabe de nos jours. Les nombreux lexiques modernes qui portent sur le vocabulaire général ou sur les domaines de spécialité et qui portent le titre de « dictionnaire » sont là pour le rappeler. A côté de ce vocabulaire, on apprenait, essentiellement, les conjugaisons et les règles de formation des phrases pour commencer à affronter une langue. A la première occasion, dans une situation réelle de communication, on se cassait la figure.

## 2. L'usage

Cette vision, artificielle, passe l'usage sous silence. En effet, il n'est point suffisant de maîtriser la grammaire d'une langue et son vocabulaire pour pouvoir communiquer, c'est-à-dire produire des discours à la manière de la communauté qui parle cette langue. Les savants arabes anciens exprimaient cette idée quand ils parlaient de ce qu'ils appelaient : « 'uṣūl al-'arab fi muḥāṭabātihim » أصول العرب في مخاطباتهم.

Dans chaque langue, l'usage sélectionne des unités lexicales pour les associer dans le discours et en exclut d'autres qui peuvent appartenir aux mêmes paradigmes et qui sont parfaitement acceptables par le système. En fait, il y a lieu de distinguer trois types d'association que peuvent prendre les unités lexicales dans le discours, même si les frontières entre ces trois types ne sont pas étanches et qu'ils constituent, parfois, ce qu'on peut appeler un continuum.

## 3. Les types d'association

### 3.1. L'association libre

Si on fait une représentation de ces trois types d'association sur un axe linéaire, on trouve, à une première extrémité, une association libre dans laquelle chaque unité lexicale peut être remplacée par une autre appartenant au même paradigme. Dans une association de type : « manger une orange », on peut remplacer le mot « orange » par un autre mot qui appartient au même paradigme : « pomme », « poire », etc. ; c'est-à-dire par un autre produit qui peut être mangé. De même, il est possible de remplacer le verbe « manger » par un autre : « déguster », « croquer », etc. Si le produit peut être dégusté ou croqué. Autrement dit, la commutation entre les différents éléments doit respecter les

contraintes sémantiques et pragmatiques qui assurent une compatibilité entre les composantes de l'énoncé. Ainsi, si on remplace le verbe « manger » par le verbe « boire », par exemple, il faut que le nom suivant soit un liquide buvable. On ne boit pas une orange ou une pomme, mais un jus d'orange, de pomme, de poire, etc. Par ailleurs, dans les associations libres, le sens global est prédictible à partir du sens des unités qui le composent. Ainsi le sens global de « manger une pomme » peut être saisi à partir du sens du verbe « manger » et du nom « pomme ».

### 3.2. L'association figée

A l'autre extrémité de l'axe, on trouve des associations figées avec des degrés de figement. Dans ces associations, une unité lexicale ne peut pas être remplacée par une autre appartenant au même paradigme sous peine de produire une séquence agrammaticale ou un autre énoncé tout à fait différent du premier. Par ailleurs, le sens global de l'association n'est pas prédictible à partir des éléments qui la composent, c'est ce que Gaston Gross appelle « opacité sémantique »<sup>1</sup>. Ainsi l'énoncé « casser sa pipe » peut signifier deux choses :

- briser sa pipe ; dans ce cas, il s'agit d'une association libre ;
- mourir ; dans ce cas, il s'agit d'une association figée.

Dans ce deuxième cas, le sens global ne se déduit pas à partir des éléments qui le composent, et il n'est pas possible de remplacer ses éléments par d'autres qui appartiennent aux mêmes paradigmes. Il n'est même pas nécessaire d'avoir une pipe ou même de fumer pour dire : « casser sa pipe ». Ainsi, le verbe « casser » ne peut pas être remplacé par un autre verbe qui lui est synonyme : on ne dit pas (briser sa pipe) pour signifier la même chose. En effet, remplacer « casser » par « briser » produirait une association libre complètement différente ; elle signifierait : sa pipe a été effectivement cassée. Il en serait de même si on remplaçait le complément « pipe » par un autre objet cassable comme les « lunettes », par exemple, puisque le sens serait ainsi : les lunettes ont été effectivement cassées.

### 3.3. L'association habituelle

Entre les deux extrémités, il y a lieu de distinguer un troisième type d'association qui n'a pas suscité beaucoup d'intérêt dans les études traditionnelles, et qui n'a pas encore sa place dans les études arabes. Il s'agit des « collocations », terme qui n'a toujours pas un équivalent arabe stable. On lui a proposé le terme « mutalāzimāt » المتلازمات اللفظية qui ne me semble pas convenir. En effet, le sens étymologique du terme

---

<sup>1</sup> Gaston Gros, *Les expressions figées en français*, Collection : l'essentiel français, Ophrys, 1996, p. 10.

arabe « mutalāzimāt » désigne des éléments inséparables et serait beaucoup plus adéquat pour nommer les expressions figées que nous venons d'expliquer dans le paragraphe précédent. Or, dans les collocations, il est peut-être plus judicieux de parler de « mutasāhibāt » متصاحبات ou de « mutawāridāt » متواردات, pour nommer des éléments qui arrivent ensemble mais qui ne sont pas obligatoires. Le terme « collocation », tel qu'il est défini dans le « Dictionnaire de linguistique », indique une « association habituelle » d'éléments dans l'énoncé. Ces collocations réunissent des unités lexicales qui gardent leurs valeurs habituelles, mais qui donnent l'impression du « déjà vu » selon l'expression de Bally. En comparant les deux adverbes du français : « gravement » et « grièvement », on peut remarquer que leur distribution n'est pas libre, même s'ils ont la même valeur et que, sur tous les plans du système, rien ne devrait empêcher de remplacer l'un par l'autre. Cependant, les habitudes du français consistent à associer chacun d'entre eux à un adjectif différent. L'on dit « gravement malade » et « grièvement blessé ». Ce n'est pas la connaissance du vocabulaire français, ni la connaissance des règles morphologiques et des règles syntaxiques de formation en français qui permettent de nous dire pourquoi tel adverbe est associé à tel adjectif et non pas à tel autre. Ce n'est donc pas uniquement les mots du vocabulaire « gravement, grièvement, malade, blessé » et leurs sens respectifs qu'il faut apprendre, mais également leurs associations habituelles.

#### 4. D'une langue à une autre

Dans la vision traditionnelle aussi, traduire nécessite, en plus de la maîtrise des deux langues en contact (structures et vocabulaire), une bonne connaissance des deux cultures. Cette maîtrise et cette connaissance sont nécessaires mais ne sont pas suffisantes. En effet, ce n'est pas la connaissance du vocabulaire des deux langues en contact ni de leurs différents systèmes qui nous permet de traduire telle expression idiomatique ou telle autre. C'est pour cette raison que les expressions idiomatiques sont consignées, telles quelles, dans le dictionnaire. Elles sont à apprendre avec le vocabulaire et avec la grammaire. Ce n'est pas cette connaissance du vocabulaire et des différents systèmes, non plus, qui nous renseigne sur les associations habituelles utilisées dans telle langue ou dans telle autre, et pourquoi il faut faire appel à telle collocation dans la première langue et à telle autre dans la deuxième. Il est intéressant de regarder un exemple entre le français et l'arabe pour étayer notre propos. On dit en français : « **appeler** un ascenseur » (nādā) alors qu'on dit en arabe : « **demander** un ascenseur » (talaba). Le traducteur, tout comme l'apprenant de la langue, se trouvent complètement démunis s'ils ne connaissent pas cet usage. Dire : « nādā l-miṣ'ada » en arabe ferait rire les interlocuteurs arabophones puisque cette collocation ne fait pas partie de leur usage alors qu'elle est tout à fait correcte sur tous les plans envisagés par l'enseignement traditionnel.

Où trouver cette indication, pourtant essentielle, si on souhaite apprendre une langue et l'utiliser comme instrument de communication ? Nous avons vérifié cet exemple, comme tant d'autres, dans les dictionnaires arabes modernes. Le résultat est plus que décevant : Al- Mu'ğam al-Wasīf de l'Académie arabe du Caire, dans sa troisième édition, se contente de donner sous l'entrée (miş'ad), sa variante (miş'ād) et son pluriel (maşā'id). Al-Mounğid fi l-luğa wa l-'alām dans sa 26<sup>ème</sup> édition de 1982 en donne, tout simplement, une définition comme étant un instrument électrique utilisé dans les immeubles à plusieurs étages pour transporter les gens. Même Al-Mounğid fi l-'arabiyya l-mu'āşira, dans son édition de 2000, ne donne que des définitions sans aucune collocation. Si cette collocation n'est pas dans le dictionnaire, l'erreur est assurée.

## 5. Les variations

Dans le paragraphe précédent, nous n'avons traité que des associations qui font appel à une combinaison sans variation. Or, dans les collocations, l'association n'est pas obligatoire. Nous pouvons en donner un exemple intéressant entre l'arabe et le français qui montre à quel point les outils utilisés pour une connaissance réelle de la langue sont rudimentaires. Nous avons choisi le mot « attention » en français et son correspondant standard en arabe « 'intibāh ». Nous notons au passage que nous avons utilisé le terme « correspondant » et non « équivalent » entre l'arabe et le français parce que nous considérons qu'il n'y a pas d'équivalence en langue ; il n'y a d'équivalence qu'en discours. On dit, en français, « **appeler** l'attention sur un problème » en utilisant le même verbe « appeler » (nādā) -c'est-à-dire qu'on appelle l'attention et on appelle l'ascenseur- ou « **attirer** l'attention de quelqu'un » (šadda, ġaḏaba), et on « **fait** attention » ('amila) à quelque chose tout comme on y « **prête** attention » ('a'āra). L'on remarque d'abord qu'il ne s'agit pas du tout d'expressions idiomatiques ou figées et que les associations sont libres, puisqu'on peut utiliser un verbe à la place d'un autre : « **appeler** l'attention » ou « **attirer** l'attention », et que, contrairement aux expressions idiomatiques, on peut manipuler l'énoncé et dire : « l'attention est appelée » ou y insérer d'autres éléments : « appeler fortement l'attention », etc., mais l'usage associe souvent les deux éléments : « appeler » et « attention », ou « attirer » et « attention ». Ces deux associations sont donc libres, mais c'est une « liberté surveillée », pour emprunter cette expression à la politique, une expression d'ailleurs intéressante à regarder en arabe. Il s'agit, en fait, de collocations.

En arabe classique, tout comme en arabe moderne, les expressions correspondant à « **faire** attention » ('amila) et à « **appeler** l'attention » (nādā) ne sont jamais utilisées. En revanche, l'expression qui correspond à « **prêter** attention » : ('a'āra) est bien attestée en arabe moderne. Il en est de même pour les collocations arabes qui correspondent à « **attirer** l'attention » qui sont nombreuses et que nous allons regarder de plus près.

### 5.1. La variation synonymique

Pour « attirer l'attention » de quelqu'un, on utilise en arabe moderne plusieurs verbes : « **lafata** l-'intibāh » (**tourner** l'attention), « **šadda** » (tirer), « **ğadaba** » (tirer avec force), « '**istar'ā** » (prier quelqu'un d'être le pâtre du troupeau ou le gardien de quelque chose, d'où demander de prêter l'oreille, ou d'avoir égard à quelque chose), etc. Il est intéressant de noter qu'on utilise fréquemment le verbe « **lafata** » (tourner), mais jamais (*lawā*), ni (*'aṭafa*), ni (*tanā*), etc. qui appartiennent au même paradigme que (*lafata*) et qui signifient aussi : (tourner). Les collocations avec « **šadda** » (tirer) et « **ğadaba** » (tirer avec force) sont également utilisées, mais jamais d'autres verbes qui appartiennent au même paradigme et qui signifient également « tirer », comme (*ğarra*) ou (*saḥaba*), etc. Le système n'interdit absolument pas ce type d'association ; le sémantisme des unités lexicales ne devrait pas l'interdire non plus. Il s'agit d'une question d'usage qui peut varier d'une région à une autre, d'un domaine à un autre et d'une époque à une autre. Nous avons essayé de voir ces collocations dans les dictionnaires arabes. Rien dans les dictionnaires anciens : *al-'Ayn d'al-Ḥalīl*, *'Asās l-balāga d'Az-Zamaḥṣārī*, *Lisān l-'arab d'Ibn Maḍḍūr*, *al-Qāmūs l-muḥīṭ d'al-Fayrūzābādī*, *al-Muḥṭār min ṣiḥāḥ l-luġa d'Ar-Rāzī*. Cette absence peut être le résultat d'une certaine conception du dictionnaire, tout comme elle peut être une indication sur leur création tardive. Il en est de même pour la plupart des dictionnaires arabes modernes : Rien dans le dictionnaire de l'Académie Arabe du Caire : *al-Mu'ğam l-Waṣīṭ*, qui ne consacre même pas une sous-entrée à (*'intibāh*). Il en est de même pour *al-Munġid fī l-luġa wa l-'a'lām*. En revanche, deux collocations dans *al-Munġid fī l-'arabiyyat l-mu'aṣirat* : « '**istar'ā** » et « **lafata** ».

Dans le premier dictionnaire arabe-français dont nous disposons, celui de Kazimirski publié en 1860, aucune collocation concernant cette expression n'est attestée. En revanche, le dictionnaire bilingue arabe-français, *as-Sabīl* de D. Reig est plus généreux, probablement sous l'influence de la tradition lexicographique française. Nous y trouvons « **lafata** », « '**istar'ā** » et « **šadda** » avec des significations proches : (attirer l'attention ; souligner l'intérêt) pour les deux premiers et (soutenir l'intérêt) pour le troisième. Le plus récent de ces dictionnaires, *al-Marġī'* de Joseph Hajjar, ne fait pas mieux. Il note « **lafata** », « '**istar'ā** » (attirer l'attention sur, donner l'éveil) et « **šadda** » (soutenir l'intérêt). En gardant un même verbe, « **lafata** » par exemple, on peut constater qu'il est possible de varier l'autre mot de la collocation puisqu'on peut avoir : « **lafata ntibāhahu** » tout comme « **lafata naḍarahu** » et « **lafata htimāmahu** », etc. Il en est de même pour d'autres verbes comme « '**istar'ā** » puisqu'on peut avoir « '**istar'ā ntibāhahu** » tout comme « '**istar'ā htimāmahu** », etc.

Ces exemples, ainsi que leurs attestations dans le dictionnaire, constituent une indication claire sur trois caractéristiques de la collocation : l'habitude, l'association

libre et le sens compositionnel des éléments. Ce troisième type d'association se distingue donc du premier, celui de l'association libre, par son caractère habituel, et du deuxième type, celui des associations figées, par ses deux autres caractéristiques : l'association libre et le sens compositionnel de ses éléments.

### **5.2. La variation régionale**

L'une des variantes que nous avons signalée, « ḡaḍaba » (tirer avec force), est signalée par Muḥammad Ḥilmī Hulayyil<sup>2</sup> ; elle n'est pas dans les dictionnaires que nous avons consultés, probablement parce qu'elle est moins fréquente ou parce qu'elle est une variante régionale dont l'emploi n'est pas encore répandu. En effet, les collocations peuvent varier d'une région à une autre dans le monde arabe. Le développement de ce monde est inégal et la circulation de l'information entre les différents pays arabes est limitée, voire très limitée. Elle est l'écho d'une situation politique de division et d'un échange économique médiocre.

Par ailleurs, les collocations du dictionnaire arabe, lorsqu'elles existent, ne sont pas le fruit d'un travail de recherche sur un corpus. Elles ne prennent pas en compte les variations régionales du monde arabe et ne s'appuient pas sur une étude de fréquence. Elles sont basées sur l'intuition du lexicographe et sur ses choix personnels et non pas sur une description de ce qui existe réellement dans le discours. En outre, les dictionnaires arabes ne s'intéressent pas aux questions de variation et de régionalisme. Il ne s'agit pas dans ce dernier point de noter l'emploi dialectal mais les différentes variantes de l'arabe moderne dit standard et qui peuvent être dues à des variations dialectales ou, très souvent, à des choix différents dans chaque pays arabe de tel synonyme ou de tel autre, de viser tel trait ou tel autre de l'objet, de calquer la collocation sur le français ou sur l'anglais ou d'adopter une autre manière de l'exprimer. En raison de la diversité des systèmes éducatifs dans les pays arabes, de l'absence d'une instance de décision et de concertation linguistique et culturelle, chaque pays se développe à part et constitue son propre stock de collocations et d'expressions figées, un stock qui peut parfois devenir opaque pour l'utilisateur dans un autre pays, même voisin.

### **5.3. La variation dans le temps**

Les mots arabes qui apparaissent dans les exemples donnés ci-dessus sont bien des mots anciens : « 'intibāh », « lafata », « 'istar'ā », « ṣadda », « ḡaḍaba », etc. Il n'y a pas eu un changement notable dans le sémantisme respectif de chacune de ces unités à travers le temps. En revanche, ce qui a changé, c'est la combinaison entre elles, c'est-à-dire la création de collocations. Si les collocations construites sur « 'intibāh » que nous avons examinées ne figurent pas dans les dictionnaires arabes monolingues, ce n'est

---

<sup>2</sup> « al-'usus an-naḍariyyat li waḍ' mu'ḡam li l-mutalāzimāt al-lafḍiyyat al-'arabiyyat », p. 227.

peut-être pas uniquement en raison des défauts des dictionnaires- ce qui est au demeurant vrai et n'a pas besoin d'être démontré- mais aussi en raison de l'absence de ces collocations dans les textes arabes anciens. En fait, on crée sans cesse de nouvelles constructions dans le discours, lesquelles constructions sont individuelles ; elles appartiennent à des associations libres et représentent souvent un écart par rapport à ce qui est habituel. Avec le temps, la communauté peut reprendre ces constructions qui deviennent dès lors habituelles et passent du discours dans la langue. En fait, elles deviennent des collocations. Un examen attentif des textes arabes modernes, même lorsqu'ils utilisent le même vocabulaire ancien et les mêmes règles anciennes de construction, montre que le nombre des collocations récentes est considérable.

## 6. Traduction et collocations

La traduction vers l'arabe, notamment à partir du français et de l'anglais, met le traducteur dans une situation inextricable. Il est sans cesse devant des unités nouvelles et des constructions dont le correspondant ne se présente pas spontanément à l'esprit et pour lesquelles le dictionnaire bilingue ou le dictionnaire arabe monolingue n'est d'aucun secours. Ce traducteur est amené, non seulement à faire son métier de traducteur, mais également à inventer des termes nouveaux et à produire des expressions nouvelles et des collocations nouvelles qui sont à l'image des expressions françaises ou anglaises. Beaucoup de collocations dans les textes arabes modernes ne sont qu'un calque, plus ou moins réussi et plus ou moins normalisé, des expressions du français et de l'anglais. Souvent, elles trouvent leur chemin vers l'arabe car le traducteur est en panne d'imagination. Elles entrent en concurrence avec les expressions arabes correspondantes et peuvent même finir par les supplanter. Tel est, par exemple, le cas de l'expression « **prendre le train** » ou « **prendre le bateau** » qui passent en arabe par un procédé de calque sur une langue européenne « 'aḥada l-qitāra » ou « 'aḥada l-bāhirata », alors qu'on ne pouvait que « monter » (rakiba) dans un train ou dans un bateau. La collocation française « prendre la mer » ('aḥada l-baḥra) n'a pas, pour l'instant, un correspondant arabe répandu. Mais on ne sait jamais.

Il n'est peut-être pas difficile de remarquer que ce sont les textes traduits vers l'arabe, notamment du français et de l'anglais, et les dictionnaires bilingues français-arabe et anglais-arabe qui jouent le rôle de locomotive dans la fabrication puis la normalisation de collocations en arabe et que le dictionnaire monolingue arabe-arabe leur emboîte le pas. C'est, sans doute, l'une des raisons pour lesquelles al-Moungid fī l-'arabiyya l-mu'āšira est plus riche en collocations que les autres dictionnaires du même genre. De fait, ce dictionnaire est une compilation de deux dictionnaires bilingues précédents de la même maison : l'un français-arabe et l'autre anglais-arabe.

## 7. Collocations et statistiques

Définir la collocation comme une « association habituelle » ou comme un « usage habituel » qui donne l'impression du « déjà vu » implique des statistiques qui calculent le degré de fréquence et permettent, en conséquence, de décider du statut de collocation. Or, ce genre de travail est encore très timide dans le monde arabe et ses résultats sont aléatoires. Entre une expression rencontrée dans le discours et la fixation de cette expression en langue, il y a un chemin à faire. En principe, le dictionnaire consacre ce passage du discours en langue. Cependant, les dictionnaires arabes ne sont pas très fiables. Ils ne font pas appel à des statistiques. Pire encore : souvent, voire très souvent, ils ne font pas appel à un corpus. Sur ce plan, les dictionnaires modernes sont très nettement inférieurs aux dictionnaires traditionnels. Le lexicographe ne note pas ce qui est attesté par l'usage, mais ce qu'il croit être le bon choix, c'est-à-dire le choix qui lui est propre, non celui de la communauté. Un corpus réel et représentatif et des statistiques correctement menées devraient permettre de confirmer ou d'infirmer des jugements basés actuellement sur des intuitions linguistiques, même si ces intuitions s'appuient sur des compétences réelles du spécialiste et sur une bonne connaissance du terrain. Ces statistiques devraient permettre de mesurer le degré de fréquence de telle association ou de telle autre et de voir si cette fréquence lui permet d'accéder au statut de collocation.

## 8. Conclusion

L'usage de telle collocation ou de telle autre n'est pas prévisible. Il ne peut donc être déduit ni de la connaissance du vocabulaire ni des règles de la grammaire. Or, cet usage, fondamental pour connaître une langue et pour pouvoir traduire un discours dans une autre langue, ne trouve pas la place qu'il mérite dans le dictionnaire arabe. En effet, le traitement des collocations dans ces dictionnaires est soit marginal, soit aléatoire. Et dans les deux cas, le dictionnaire ne peut pas rendre compte de l'emploi réel de la langue arabe dans la communauté, non seulement au niveau de son vocabulaire, de sa grammaire, et de ses expressions idiomatiques mais également, et c'est ce qui est encore très mal connu, au niveau de ses collocations.

**BIBLIOGRAPHIE**

- Académie Arabe du Caire, *al-Mu'ğam al-wašīt*, Dār 'umrān, 3ème éd. 1985.
- Dār al-Mašriq, *Al-Munğid fi l-luğa wa l-'a'lām*, 26ème éd., 1982, Beyrouth.
- Dār al-Mašriq, *Al-Munğid fi l-luğa al-'arabiyya al-mu'āsira*, Beyrouth, 1ère éd., 2000.
- Al-Fayrūzabādī, *al-Qāmūs al-muḥīṭ*, Dār al-Fikr, Beyrouth, s.d.
- Gross, Gaston, *Les expressions figées en français*, Collection : l'essentiel français, Ophrys, 1996.
- Hajjar, Joseph, Al-Marğī', *Dictionnaire contemporain arabe-français*, Librairie du Liban Publishers, Beyrouth, 1ère éd., 2002.
- Hulayyil, Muhammad Ḥilmī, « al-'Usus an-naḍariyya li waḍ' mu'ğam li l-mutalāzimāt al-lafḍiyya l-'arabiyya », *Revue de la Lexicologie*, Tunis, n° 12-13, 1416H/1996C – 1417H/1997C, pp. 225-243.
- Kazimirski, A. de Biberstein, *Dictionnaire arabe-français*, Librairie du Liban, reproduction de l'édition de 1860.
- Al-Ḥalīl b. 'Ahmad al-Farāhīdī, *Kitāb al-'Ayn*, éd. Maḥdī al-Maḥzūmī et 'Ibrāhīm as-Sāmurrā'ī, Mu'assasat al-'A'lāmī, Beyrouth, 1408H/1988C.
- Ibn Mandūr, *Lisān al-'arab*, Dār Sādir, Beyrouth, s.d.
- Ar-Rāzī, Muhammad b. Abī Bakr, *al-Muḥtār min Ṣiḥāḥ al-luğa*, éd. Muhammad Muḥyi d-Dīn 'Abd al-Ḥamīd et Muhammad 'Abd al-Laṭīf as-Subkī, Dār as-Surūr, Beyrouth, s.d.
- Reig, Daniel, *As-Sabīl*, *Dictionnaire arabe-français, français-arabe*, Larousse, collection Saturne, Librairie Larousse, 1983.
- Az-Zamaḥšarī, 'Asās al-balāğa, Dār Sādir, Beyrouth, 1399H/1979C.